

République Française
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières



COMMUNE DE BREBIÈRES

**Délibération du Conseil Municipal
Du 12 décembre 2023**

Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 18/12/2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du cinq décembre deux mil vingt-trois, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVVIN Karine, M. DEPREZ Grégory, Mme MARTEAU Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. DEGELDER Mickaël, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme PAUCHET Jacqueline, Mme BARAN Viviane, M. DEVANNE Pascal, M. DEMOULIN Bertrand, Mme ANDRZEJCZAK Sylvie, M. LOBRY Frédéric, Mme HANNE Lauréline, Mme DUEZ Céline, Melle DEPREZ Alexia, M. DEGORGUE Didier, Mme POTEAU Nathalie, Mme MORENT Sophie, M. DUCONSEIL Rémi, Mme HECQUET-CIESLAK Jocelyne, M. MARINO Salvatore.

ABSENTS :

Mme DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte	donne pouvoir à M. HANNEDOUCHE Bruno
M. CICORIA Nicolas	donne pouvoir à M. DEGORGUE Didier
Mme LIENARD Eva	donne pouvoir à M. MARINO Salvatore

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MARTEAU Marina

Membres en exercice : 29
Quorum : 14

Présents : 26
Votants : 29

RESSOURCES HUMAINES

N° 3 – PERSONNEL COMMUNAL :

- **SUPPRESSIONS DE POSTES VACANTS**
- **MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la déclinaison des différents postes de travail,

VU le budget communal,

VU le tableau des effectifs mis à jour le 9 juin 2023,

VU l'avis favorable du CST en date du 19 octobre 2023,

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la situation du personnel communal et propose les suppressions suivantes :

➔ **Filière administrative**

- 1 poste d'adjoint administratif territorial temps complet

➤ **Filière animation**

- 1 poste d'animateur territorial temps complet
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe temps non complet – 31h
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation temps non complet – 33h

➤ **Filière médico-sociale et sociale**

- 1 poste Educateur de Jeunes Enfants temps complet
- 1 poste ATSEM principal 2^{ème} classe temps complet
- 1 poste ATSEM principal 2^{ème} classe temps non complet – 17h30

➤ **Filière technique**

- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe temps complet
- 2 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe temps complet
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe temps non complet – 33h30
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe temps non complet – 24h
- 2 postes d'adjoint technique territorial temps complet
- 1 poste d'adjoint technique territorial temps non complet – 30h
- 1 poste d'adjoint technique territorial temps non complet – 20h

➤ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré comme suit :**

• POUR :	24
• CONTRE :	0
• ABSTENTIONS :	5 (CICORIA Nicolas, POTEAU Nathalie, MORENT Sophie, DUCONSEIL Rémi et DEGORGUE Didier)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux suppressions des postes vacants comme ci-dessus présentées et ce, à compter du 1^{er} janvier 2024,
- **DIT** que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence et annexé à la présente délibération.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Lionel DAVID,
Maire.

Marina MARTEAU,
Secrétaire de séance.

Publiée le 28/12/2023
Affichée le 28/12/2023

Envoyé en préfecture le 28/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le



ID : 062-216201731-20231212-DCM202336-DE

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Annexe à la délibération n° DCM-2023-36

GRADE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE DE POSTE		NOMBRE DE POSTE APRES MODIF	
			Occupé	Vacant	Occupé	Vacant
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			11	5	11	4
Attaché principal	A	TC	1		1	
Attaché	A	TC	1		1	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	TC	1	1	1	1
Rédacteur	B	TC	1		1	
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	TC	4	1	4	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	TC	2	1	2	1
Adjoint administratif	C	TC	1	2	1	1
FILIÈRE CULTURELLE			1	0	1	0
Adjoint territorial du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	C	TC	1		1	
FILIÈRE ANIMATION			6	5	6	4
Animateur territorial principal 1 ^{ère} classe	B	TC	1		1	
Animateur territorial principal 2 ^{ème} classe	B	TC	1		1	
Animateur territorial	B	TC		1		0
Adjoint territorial d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	TC		1		1
Adjoint territorial d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	TNC 31h	1		1	
Adjoint territorial d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	TC		1		1
Adjoint territorial d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	TNC 33h	1		1	
Adjoint territorial d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	TNC 31h		1		0
Adjoint territorial d'animation	C	TC		2		2
Adjoint territorial d'animation	C	TNC 33h		1		0
Adjoint territorial d'animation	C	TNC 28h	2		2	
FILIÈRE MEDICO-SOCIALE ET SOCIALE			3	5	3	2
Educateur jeunes enfants	A	TC	0	1		0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	TC	1		1	
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 1 ^{ère} classe	C	TC	2		2	
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2 ^{ème} classe	C	TC		2		1
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2 ^{ème} classe	C	TNC 28h		1		1
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2 ^{ème} classe	C	TNC 17h30		1		0
FILIÈRE TECHNIQUE			30	12	30	7
Ingénieur territorial	A	TC	1		1	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	TC	1		1	
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	TC		1		0
Agent de maîtrise	C	TC	2		2	
Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe	C	TC	10	3	10	3
Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe	C	TNC 33h30	1		1	
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	C	TC	9	4	9	2
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	C	TNC 33h30		1		0
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	C	TNC 30h	1		1	
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	C	TNC 28h	1		1	
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	C	TNC 24h		1		0
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	C	TNC 19h30		1		1
Adjoint technique territorial	C	TC	1	3	1	1
Adjoint technique territorial	C	TNC 30h	2	1	2	0
Adjoint technique territorial	C	TNC 20h		1		0
Adjoint technique territorial	C	TNC 19h30	1		1	

FILIERE POLICE MUNICIPALE			3	2	3	2
Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe	B	TC	1		1	
Chef de service de police municipale	B	TC	1		1	
Brigadier-chef principal	C	TC		2		2
Gardien-brigadier	C	TC	1		1	
TOTAL EFFECTIFS			54	27	54	19

AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC ET DE DROIT PRIVÉ :

GRADE	NOMBRE DE POSTES CRÉÉS
Lié à un accroissement saisonnier d'activité	
- Animateur principal 2 ^{ème} classe	1
- Animateurs d'accueil de loisirs	40
- Adjoints d'animation	10
- Adjoints techniques	9
- Adjoints administratif	2
Lié à un accroissement temporaire d'activité	
- Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1
- Adjoints d'animation	10
- Adjoints techniques	9
- Adjoints administratifs	2
Emploi de vacataire	
- Service communication	1
Contrats créés :	
- CUI – CAE / PEC	
- Contrats d'avenir	
- Contrats d'apprentissage	
- Contrats d'apprentissage aménagé	
- Service civique	

Publiée le 28/12/2023
Affichée le 28/12/2023

Envoyé en préfecture le 28/12/2023
Reçu en préfecture le 28/12/2023
Publié le 
ID : 062-216201731-20231212-DCM202336-DE